



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Melesse, se sont réunis dans la salle des Iris, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 18 sept 2019

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN - Mme Gaëlle MESTRIES - Mme Ghislaine MARZIN - M. Alain MORI - Mme Joëlle DY - Mme Sophie LE DRÉAN-QUÉNEC'H DU - Mme Sylvie VIROLLE - M. Laurent MOLEZ – M. Marcel JORET – Mme Marie-Christine GARNIER – M. Patrick MALLET - Mme Françoise LERAY – M. Yann LE GUEN – M. Aroun PAJANIRADJA – M. Laurent TALLEC - Mme Christine PIETTE – M. Pierre HUCKERT – M. René MARHEM - Mme Sonia GAMEROFF - M. Bernard VINATIER - Mme Nathalie BELLEC – M. Yves FERREY

ABSENTS EXCUSES : M. Patrice DUMAS

Mme Marie-Edith MACÉ

M. Jean-Michel PÉNARD

Mme Florence BOULLET

M. Stéphane BONNEL

Mme Nathalie LECARDONNEL

Mme Annie LIS

SECRETARE DE SEANCE : M. Marcel JORET

POUVOIRS : Pouvoir de M. Patrice DUMAS à Mme Gaëlle MESTRIES

Pouvoir de Mme Marie-Edith MACÉ à Mme Joëlle DY

Pouvoir de M. Jean-Michel PÉNARD à M. Alain MORI

Pouvoir de M. Stéphane BONNEL à Mme Ghislaine MARZIN

Pouvoir de Mme Florence BOULLET à M. Aroun PAJANIRADJA

Pouvoir de Mme Annie LIS à M. Bernard VINATIER

1 - Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné - rapport d'activités 2018

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné.

2 - Aménagement Champ Courtin – déclaration d'intérêt général et demande de déclaration d'utilité publique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix « POUR », 4 « CONTRE » et 4 « ABSTENTIONS », autorise Monsieur le Maire à lancer toutes démarches nécessaires visant à obtenir la déclaration d'intérêt général du projet d'aménagement du Champ Courtin et la déclaration d'utilité publique de Madame la Préfète d'Ille-et-Vilaine

3 - Aménagement du Champ Courtin - INRAP - convention

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix et 1 « ABSTENTION », approuve la convention avec l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) afin de réaliser un diagnostic archéologique relatif à l'aménagement du Champ Courtin.

4 - Budget principal 2019 - décision modificative n°1

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix et 1 « ABSTENTION », a validé la décision modificative n°1 du budget primitif 2019 présentée en séance.

5 - Redevance 2019 pour l'occupation provisoire du domaine public des communes par les chantiers de travaux sur des ouvrages de réseaux publics de distribution de gaz

En application du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, fixe le montant de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz à 0,35 €/mètre de canalisation de distribution (construction nouvelle et renouvellement) au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

6 - Convention RASED entre les Villes de Melesse et de Saint-Aubin-du-Cormier

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, approuve la convention entre les Villes de Saint-Aubin-du-Cormier et Melesse pour le fonctionnement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

7 - Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné - mise en réseau des bibliothèques et médiathèques du Val d'Ille-Aubigné

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, valide le principe de la gratuité des bibliothèques et médiathèques lors de l'ouverture du réseau programmé à partir de 2020.

8 - Médiathèque - fiches d'inscription

Afin de simplifier les démarches des usagers, il est proposé de modifier les fiches en intégrant la validation ou non par l'utilisateur de la réception de la lettre d'information mensuelle de la médiathèque. Il est également proposé de remettre systématiquement le règlement intérieur et la charte multimédia

au moment de l'inscription à la médiathèque. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, adopte ce principe de fonctionnement.

9 - Les Jardins d'Anatolie - dénomination de voie

Suite à la proposition du Groupe GIBOIRE, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs, accepte de nommer « Allée d'Ancyre » l'allée privée desservant leur site « les jardins d'Anatolie » situé rue des Alleux.

10 - Personnel municipal - création et suppression d'un poste d'adjoint administratif

L'agent en charge de l'accueil et du Conseil municipal faisant prochainement valoir ses droits à la retraite, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leurs pouvoirs :

- décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2019,
- décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2019
- autorise Monsieur le Maire à modifier le tableau des effectifs en conséquence,

11 - Charte d'utilisation des moyens informatiques internes

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte la charte d'utilisation des moyens informatiques internes à compter du 1^{er} octobre 2019 présentée en séance du Conseil municipal.

12 - Motion relative à la réorganisation des trésoreries du département d'Ille-et-Vilaine

Le Conseil municipal, par 23 « POUR » et 6 « ABSTENTIONS », émet un avis défavorable au projet de réorganisation des trésoreries du département d'Ille-et-Vilaine, tel qu'il a été présenté par la Direction Régionale des Finances Publiques.

Affichée le 26 Septembre 2019

Le Maire,

Claude JAOUEN